

septembre 2024

Les fiches outils de la
commission féministe

N°1 : Lutter contre la précarité
menstruelle

LA CUP EST PLEINE
MAIS LES POUCHES
SONT VIDES

STOP À LA PRÉCARITÉ
MENSTRUELLE

Union
syndicale
Solidaires
Paris



Lisez-moi en
ligne

Union Syndicale Solidaires Paris
31 rue de la Grange aux Belles 75 010 Paris
contact@solidairesparis.org - 01 40 18 79 99
solidairesparis.org

Qu'est-ce que c'est ?

La précarité menstruelle, c'est l'accès difficile ou impossible aux protections hygiéniques en quantité suffisante pour des raisons financières. Cela a déjà concerné 30 % des femmes, 4 millions de personnes en France. A cela peuvent aussi s'ajouter des difficultés à pouvoir s'absenter du travail pour en acheter en urgence et l'accès difficile ou impossible à des toilettes pour se changer.

Dans de très nombreuses entreprises, les effets du travail sur les menstruations, la grossesse et la ménopause sont vus comme propres à la sphère privée. Donc il ne faut pas en parler, encore moins proposer des mesures qui permettent à tou.tes de se sentir mieux au travail. Les protections menstruelles sont, au mieux, disponibles dans les services médicaux (quand ils existent !), mais le plus souvent complètement à la charge des salarié.es et agent.es, et soumises à un impératif de discrétion. Cela reste un tabou dans notre société patriarcale, dont les repercussions sociale et psychologique à la charge des femmes.

**EN CAS D'URGENCE
BRISER LA GLACE**



Que dit la loi ?

Selon l'article R4228-10 du code du travail, des poubelles doivent obligatoirement être installées dans toutes les toilettes.

Certaines entreprises, établissement scolaires et universités ont mis en place des distributeurs gratuits de protections périodiques, parfois bio, parfois non.

Oui, ça existe !



Ce que l'on revendique

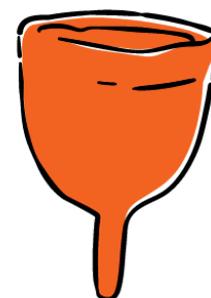
Le congrès de 2024 de l'Union Syndicale Solidaires mentionne dans sa résolution 2 que les protections périodiques doivent être non toxiques, diversifiés, de qualité et accessibles gratuitement dans les toilettes sur les lieux de travail, d'étude et les lieux publics, y compris les établissements scolaires. On revendique de la même façon du papier toilette.

Les protections menstruelles, même taxées comme des produits de première nécessité, coûtent tout de même en moyenne 3750 euros durant la vie menstruelle de la personne concernée, un budget très important pour une personne précaire (sans compter bouillottes, antidouleurs, ...). Au même titre que le papier toilette ou le savon, nous estimons qu'elles doivent être mises à disposition des salarié.es et du public dans les lieux qui les accueillent, car la précarité menstruelle touche 30% des personnes menstrué.es. L'enjeu est de répondre à un besoin primaire, de sortir les règles du tabou où elles sont cantonnées, et d'avoir un impact direct et tangible sur des situations de précarité.

Dans certains métiers, l'accès aux toilettes est difficile (itinérances, surveillance, absence de pauses...). Il est urgent dans ces cas d'exiger une prise en compte dans l'entreprise des parcours et temps de travail pour obtenir des pauses et l'aménagement de lieux adaptés.

Comment porter nos revendications

- les inclure dans les tracts au sujet de l'égalité femmes/hommes
- une date : le 28 mai, journée mondiale de l'hygiène menstruelle, qui peut être l'occasion d'une diffusion de tracts ou d'un affichage thématique.
- l'inclure dans un préavis de grève local, par exemple pour le 8 mars
- l'inclure dans une éventuelle HMI concernant l'égalité femmes/hommes, en utilisant par exemple les outils de l'association Règles élémentaires
- le faire inscrire dans le DUERP (par exemple sur les manques de sanitaires et/ou d'accessibilité) sur cette question et ainsi obliger l'employeur, à contrôler en Formation Spécialisée/SCCT. Voir aussi pour une prise en compte dans la BDESE.
- le porter en instance : soit en demandant si possible un ajout de point en Formation spécialisée, soit en posant le sujet dans une question diverse.
- l'inclure dans l'accord égalité professionnelle
- dans le cadre du CSE+50, le PAPRIAC (programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail) fixe la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir y compris en matière de pénibilité, ainsi que ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût. Donc on peut y intervenir pour y inclure les protections périodiques.





Des liens pour aller plus loin

- le tract 8 mars 2024 de Sud PTT <http://www.sudptt.org/08-mars-greve-feministe>
- la pétition Sud PTT <http://www.sudptt.org/La-federation-Sud-PTT-considere-qu-il-est-grand>
- Les tracts et préavis de grève de Sud culture BnF <https://sudculturebnfwordpress.com/tag/conges-menstruels-et-hormonaux/>
- Le tract de Sud éducation <https://www.sudeducation.org/tracts/sante-au-travail-sud-education-revendique-un-conge-menstruel/>
- Le tract de Sud Rail <https://sudrail.fr/Protections-hygiéniques-pour-toutes>
- le site Règles élémentaires <https://www.regleselementaires.com/>
- les visuels Solidaires : <https://solidaires.org/sinformer-et-agir/mediatheque/visuels/?topicTags=6>
- Exemples d'achat possible des protections hygiéniques un peu moins pire pour la planète et pour nos corps : cup, culottes de règles, serviettes hygiéniques lavables, serviettes hygiéniques jetable bio, tampons bio margueriteetcie.com/ www.jho.fr

